



## Cdd et carence pour la prolongation du contrat de travail

Par **Bruno2905**, le **20/02/2016** à **11:39**

Je travaille depuis 3 mois et demi dans une société en CDd , j ai signé mon contrat de travail avec le titre gestionnaire avec la mention pour un surcroît d activité lié à l opération changement d option des frais médicaux et pourra être renouvelé 2 fois.

Mon employeur ne peut me reprendre en cdd dès la fin du contrat et doit appliquer un délai de carence de 17 jours au motif que l opération a pris fin .....il se propose de me reprendre après ce délai en modifiant l intitulé de la mission ....ne peut il pas le faire sans délai de carence ?il m invoque le fait que l opération changement d option étant terminée il ne peut reconduire immédiatement un cdd ....pouvez vous me confirmer ses dires?

physiquement je serais sur le même site mais pour une autre tâche: j ne serais plus gestionnaire mais télévendeur

mon employeur m'a confirmé hier qu'il est obligé d'appliquer la carence..... pouvez vous me le confirmer?

merci d'avance

Par **P.M.**, le **20/02/2016** à **13:34**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)